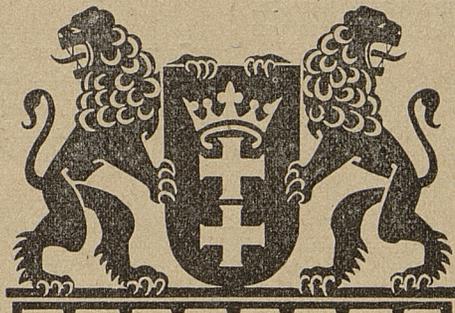


PRESENCE

No 11

Informations du Stalag XX B

Septembre 1942



„C'est une véritable impression de libération que nous avons ressentie lorsque la porte de Graudenz s'est refermée derrière nous et pourtant nous allions continuer notre vie de prisonnier dans un Stalag.“

C'est ainsi que s'exprimait l'un des camarades sortant de la prison militaire de Graudenz et affecté au Stalag XX B, à qui nous demandions ses impressions. Pour nous qui avons vu arriver au camp en six colonnes différentes ces compagnons de captivité, cette phrase se passe de commentaires.

Aussi bien n'est ce pas une leçon de morale que nous désirons faire: nous voulons simplement vous mettre en garde contre les conséquences graves d'erreurs toujours possibles, vous inciter à réfléchir et à peser chacun de vos actes.

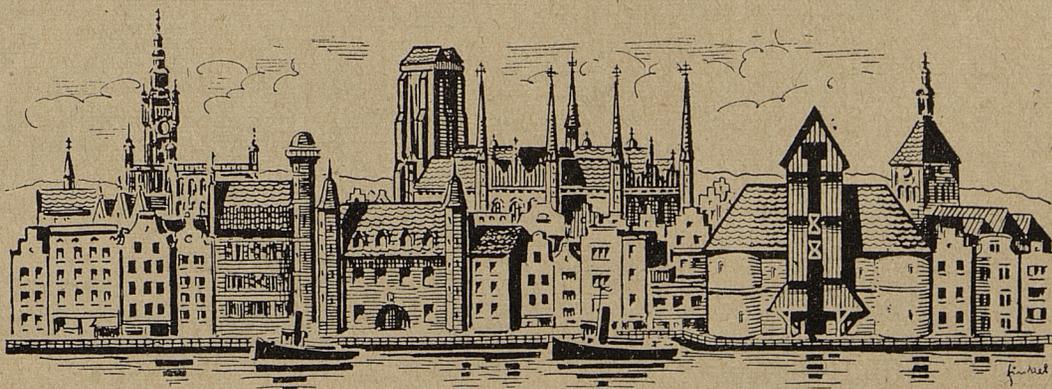
Nombreux sont nos compatriotes qui par ignorance de la législation allemande, ou qui sous-estimant avec notre légèreté proverbiale les avertissements donnés, ont commis des erreurs regrettables: n'ayant jamais entendu parler du régime pénitenciaire ils considèrent sans doute qu'une prison en vaut une autre. Ce n'est pas exact, et de telles erreurs les ont fait condamner à des peines variant de un mois à plusieurs années d'incarcération dans une prison militaire.

Sachez que les formes judiciaires allemandes ne sont pas celles que nous connaissons en France; que l'avocat allemand n'a pas comme son confrère français la possibilité de modifier par une habile plaidoirie la conclusion attendue des débats; l'avocat peut tout au plus obtenir une réduction de peine en s'appuyant sur vos antécédents.

Souvenez-vous aussi que la tournure particulière de notre ironie, notre manière de concevoir les choses ne sont pas toujours comprises et peuvent entraîner des situations désagréables.

Donc veillez à ne pas vous mettre en contravention avec les lois allemandes tant au point de vue des délits de chasse, de pêche, de travail, etc... qu'au point de vue des relations avec les femmes allemandes ou polonaises. Tel cas, telle peine! Et vous voilà à Graudenz où vous êtes soumis tant au moral qu'au physique à une rude épreuve.

PRESENCE



429 1085 R3

INFORMATIONS

Étiquettes — Colis. Les services de la Brief-post rappellent qu'il est formellement interdit de renvoyer, à l'intérieur des étiquettes-colis adressées aux familles, des étiquettes ayant déjà été utilisées. Non seulement ces dernières seraient arrêtées, mais la nouvelle étiquette serait également retenue au Stalag.

Livres interdits. Les livres traitant de T. S. F. sont interdits (même s'il ne s'agit que de quelques pages dans un livre quelconque).

Demandes d'emploi comme travailleurs-civils. Un certain nombre de nos camarades ont adressé au Colonel Commandant le Stalag des lettres où ils lui exposaient leur désir d'être employés comme travailleurs civils, dans leur profession. Ces demandes sont absolument inutiles, et il n'y sera pas répondu.

Anciens du 8e Dragons. Les hommes de confiance voudront bien me faire parvenir la liste (Nom, matricule de P. G.) des hommes de leur kdo ayant fait leur service militaire ou ayant appartenu au 8e Dragon, avec affectations précises.

Entr'aide: Il se peut que certains kdos de culture, mieux nourris, aient moins besoin que d'autres des biscuits contenus dans les „envois Pétaïn“. Si ces biscuits ne leur sont pas nécessaires, je serai reconnaissant aux hommes de confiance de me le faire savoir. Les biscuits qu'ils ne toucheraient pas seraient distribués à nos camarades rentrant de la prison militaire de Graudenz.

D'avance, merci à ceux qui acceptent de faire ce geste de solidarité.

Sanitaires. Je reçois actuellement de nombreuses lettres de certains „sanitaires non reconnus“, m'informant que leur famille leur annonçait la remise de leur dossier, par la Mission Scapini, à l'O. K. W., et par conséquent leur prompt (!) libération! On leur dit en outre de se mettre en rapport avec l'homme de confiance pour que celui-ci puisse suivre leur „affaire“.

Je tiens à rappeler que le Stalag ne reconnaît comme sanitaire que ceux dont les dossiers lui ont été transmis par l'O. K. W. Or, cette transmission demande souvent, non pas des jours, ni des semaines, mais des mois. Que nos camarades intéressés soient bien persuadés que, lorsque leur dossier sera arrivé au Stalag, je ne perdrai pas la question de vue, Mais, jusque là je ne puis rien que leur demander encore un peu — et même beaucoup — de patience.

Chaussons. Les hommes de confiance qui sauraient que certains des hommes de leur kdos ont besoin de chaussons pourront demander à leur kdo-führer d'en mentionner la quantité nécessaire sur la liste mensuelle d'effets à changer. Les chaussons disponibles étant peu nombreux, n'en demander que pour ceux qui en auraient strictement besoin.

223e R. I. Le camarade LEBRUN Etienne 54903, 9e Cie du 223e R I a été blessé le 20 juin 1940 à Aydoilles (Vosges). Il avait son portefeuille dans sa capote qu'il a dû quitter pour recevoir les premiers soins. Nous savons que ce portefeuille a été remis de mains en mains: nous ignorons quel camarade le détient actuellement. Nous prions tous ceux qui auraient des souvenirs précis sur ce point de nous les transmettre.

Bibliothèque — Théâtre. Nous tenons à la disposition de nos camarades les pièces suivantes:

La suite à Demain	par J. Bastia	pièce en 1 acte
La Donation	par G. d' Hervilliez	comédie gaie en 1 acte
L' Autre	par A. Dubeux	comédie en 1 acte
Une Bonne Soirée	par A. Gehri	comédie en 1 acte
Dimanche	G. R. Marx	comédie en 1 acte
La Farce des Bossus	P. Jalabert	comédie en 1 acte en vers
L' Envoyé de l' Aigle	G. Loiseau	Pièce en 1 acte
Le Club des Gangsters	Gros & Carpentier	Pièces d'aventures 3 actes

Les Jeux sont faits	A. Mery	comédie 3 actes
La Banque Nemo	L. Verneuil	comédie 3 actes et 9 tableaux
Comédienne	Bousquet & Armont	comédie 3 actes
Elizabeth la femme sans homme	A. Josset	Pièce en 2 parties (5 tableaux)
Mon Curé chez les Riches	A. de Lorde et P. Chainé d'après le roman de C. Vautej	comédie en 5 actes
	M. Boutry	

BELGIQUE

Communication de l'O. T. A. D. relative au paiement des traitements dus aux prisonniers de guerre, agents de l'Etat

Les membres du personnel de l'Etat, des provinces, des communes, des établissements publics dépendant de l'Etat, des provinces ou des communes, des associations de communes, des régies, de la Société Nationale des chemins de fer belges et de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, peuvent, lors de leur rentrée en service, obtenir la liquidation des rémunérations se rapportant à la période de leur captivité.

Tant que les intéressés sont soldés, aucun texte ne s'oppose au cumul des rémunérations précitées avec la solde de captivité.

A partir du 1-7-41, date à laquelle tous les militaires soldés prisonniers sont admis au régime du traitement, les rémunérations précitées ne peuvent plus se cumuler avec le traitement militaire.

Les intéressés bénéficieront du régime le plus favorable, pour la période commençant le 1-7-41.

Il peut être liquidé, sur la demande des épouses ou des ayants droit des membres du personnel visé ci-dessus et sous forme d'avance sur les rétributions normales des intéressés, une somme mensuelle égale à 75% du traitement ou salaire qui serait liquidé en temps normal, augmentée, le cas échéant, du montant des indemnités de famille et de résidence dues normalement au chef de famille.

A défaut d'un conjoint bénéficiaire sont considérés comme ayants droit, les enfants légitimes, les parents et les frères et soeurs de l'agent absent, à la condition qu'ils fournissent la preuve qu'ils retiennent leur principal moyen de subsistance des ressources professionnelles de l'agent absent. Pour les enfants mineurs, l'avance peut être payée, moyennant autorisation préalable du juge de paix, aux personnes qui assument effectivement la charge de leur entretien.

Les demandes sont à adresser par les ayants droit à l'autorité administrative qui liquide en temps normal les rétributions de l'agent absent.

Il résulte de ce qui précède que le paiement des avances dont il est question ci-dessus n'est pas prévu sur procuration établie par le prisonnier. L'O. T. A. D. fait des démarches pour que cette lacune soit comblée.

LIEBESGABEN reçus en août:

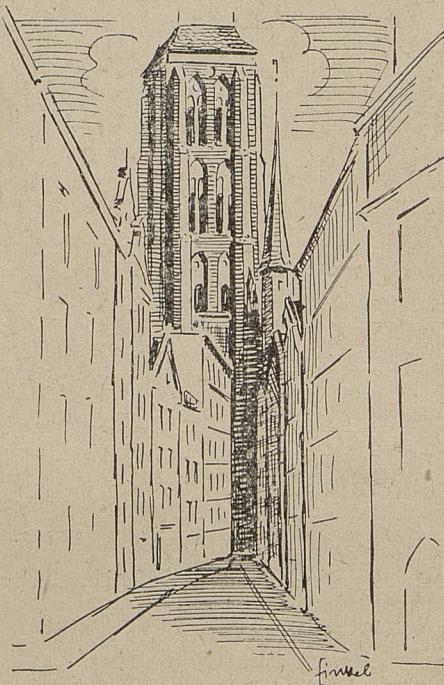
De la Croix-Rouge américaine:
288 boîtes de lait
288 paquets de tabac
140 boîtes de porc et fèves
69 tablettes de chocolat
11.520 cigarettes

De la Croix-Rouge britannique:
24 colis de vivres
1 colis de cigarettes

COLIS pour NECESSITEUX:

Le service „Le colis du Prisonnier“ de la Croix-Rouge de Belgique nous a envoyé 22 colis de vivres. Ces colis ont été distribués aux camarades nécessiteux ayant reçu le moins de colis pendant le mois d'août.

L'Homme de Confiance des Belges,
Adjudant Duchesne



DANTZIG

Il est impossible au visiteur arrivant de quelque petite ville perdue au fond de la campagne prussienne de ne pas être séduit par Dantzig.

Dès l'abord, c'est la vie retrouvée. Il semble que l'important centre maritime n'ait rien abdiqué de son activité. L'animation y est extraordinaire... Partout, sur les quais, dans les docks, sur les chantiers, dans les magasins, le long des rues, une foule avenante et pressée rythme allègrement l'heure. Il n'est pas jusqu'au décor qui, flottant au gré des jours, conserve dans son immuabilité même quelque chose de mouvant...

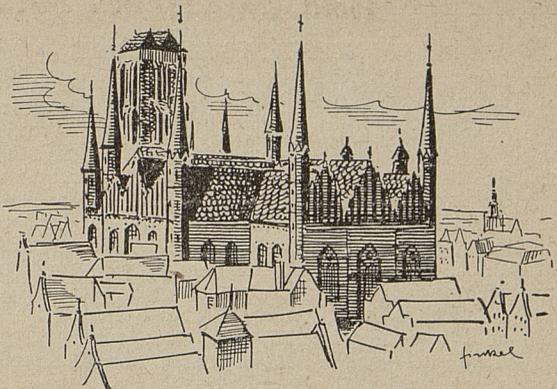
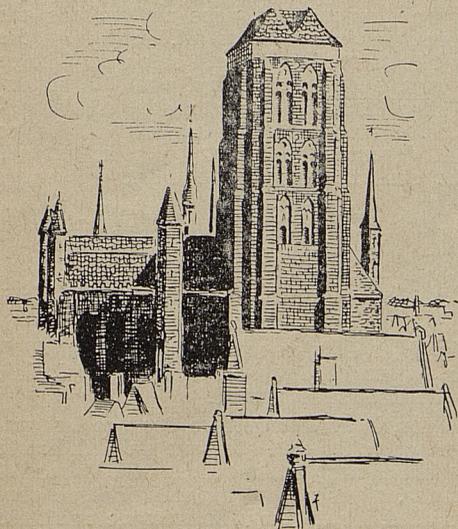
Mais au visiteur qui découvre ainsi Dantzig il reste à surprendre le secret de son charme, à pénétrer son âme. L'ascension de quelques-uns des hauts-lieux d'alentour, de Bischofsberg ou de Hagelsberg, par exemple, lui en fournira l'occasion. Là, seulement, il comprendra la vieille cité hanséatique, symphonie de pourpre éteinte et de bronze verdi, ponctuée de clochers et de campaniles dessinés sur un horizon obstinément serein et pourtant vivant: la mer. Ce n'est qu'après cette prise de contact, cette sorte de cœur à cœur, de communion, vibrante souvent du bruit des carillons, qu'il pourra partir à l'aventure, à la recherche du vieux Dantzig. Mais que de joies alors; que d'émotions artistiques!

Joseph de Eichendorff a été le chantre délicat des merveilles encloses dans l'admirable écrin des hautes maisons patriciennes de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle, qui, avec leurs frontons et leurs perrons à clôtures et à gargouilles, restituent si fidèlement l'atmosphère d'autrefois... Comment faire un choix parmi elles? Toutes sont dignes d'être mises en valeur... C'est la cathédrale Notre-Dame, commencée en 1240 et sans cesse enrichie au cours des siècles, dont la façade de briques nues, d'une sévérité presque brutale, ne laisse guère prévoir la luxuriance d'un intérieur où la frigidité de la Réforme n'a pu ternir l'éclat somptueux que lui ont imprimé ses maîtres d'oeuvre catholiques. La cathédrale Notre-Dame qui, en plus de sa tempête baroque figée au pied des piliers supportant sa belle voûte flamboyante, possède ces trésors: le „Jugement Dernier“ de Memling, ce retable à l'histoire si curieuse, et de vénérables vêtements liturgiques brodés, resplendissant florilège de l'art des tissus. C'est le vieil hôtel de ville de 1378, et son élégante tour de 1560. C'est l'Artushof, où le XV^e et le XVI^e siècles ont laissé des peintures et des figures en bois sculpté dans lesquelles l'univers chrétien le dispute à la mythologie grecque. C'est le Stockturm, qui porte l'empreinte des Chevaliers de l'Ordre Teutonique. C'est l'église Sainte Catherine, dans son adorable cadre de verdure, d'eaux et de maisons médiévales. C'est l'ancien arsenal du XVII^e siècle. C'est encore la Sainte-Trinité, ce ravissant poème de la brique au début du XVI^e. C'est enfin la gracieuse Porte Verte, à l'intersection des deux magnifiques perspectives urbaines, orgueil de Dantzig: le Lange Markt, avec ses riches demeures, sa fontaine de Neptune, ses antiquaires, et la Lange Brücke, le port sur le bras mort de la Motlau, l'Observatoire (1598) et le célèbre Krantor (1443) face à la Speicherinsel, l'île des greniers, berceau du commerce dantzigois...

Point n'est besoin ici de savantes études historiques pour comprendre les mille visages d'une ville qui parle d'elle-même au cœur du visiteur... Il n'est que de s'abandonner à la plus reposante ambiance léguée par le passé.

Nous avons voulu faire hommage à la patrie de Fahrenheit et de Schopenhauer en incluant dans ce journal français quelques bois représentatifs de l'altière cité hanséatique.

J.-M. Lannegrand d'Augimont



MUTUELLE du STALAG XXB

Rapport mensuel — Août 1942 —

Ce mois n'aura été encore qu'une prise de contact avec les différents délégués de kommandos. Certains m'ont demandé des éclaircissements sur leur rôle, aussi je crois devoir résumer ci-dessous la tâche qui incombe aux H. de C. des kommandos, de plein droit délégués de la Mutuelle.

Etablissement du carnet de recettes prévu par l'art. 4 du règlement intérieur.

Réception des cotisations mensuelles et des dons.

Versement au trésorier (la pratique semble devoir généraliser le système d'envoi direct à l'Homme de confiance du Stalag).

Relations avec le membre du bureau le plus proche ou avec le bureau central par le courrier de l'Homme de confiance.

Constitution des dossiers (sur feuille séparée) de demandes de secours en faveur des familles nécessiteuses des membres de la mutuelle.

Etablissement de carte de mutualiste pour ceux qui partent du kdo.

Pour compléter votre documentation, une réunion du bureau me permet de donner les précisions suivantes:

Enquêtes. Vous pouvez compter sur toute la diligence du bureau pour atteindre dans le minimum de temps les organismes locaux chargés d'enquêtes, et je crois être prochainement en possession de renseignements suffisants pour m'adresser directement aux Comités départementaux et même locaux sans être astreints de passer par l'organe central du commissariat général au P.G. rapatriés et aux familles des P.G. institué par la loi du 20 juillet 1942.

Il est possible que nous rencontrions certaines difficultés lors des enquêtes sur place pour les cas urgents. Il appartiendra aux délégués des kdos de nous donner les plus larges renseignements notamment sur les ressources de la famille de l'intéressé: la communication de ceux-ci ne manquera pas d'orienter l'action du comité d'enquête et à part quelques cas spéciaux, il semble que nous arriverons à nous acquitter consciencieusement de notre tâche et à attribuer les secours avec le plus d'équité possible.

Versement. Suivant nos disponibilités, les secours seront adressés directement par nos soins; de toute façon, si le virement est opéré de Paris les familles seront informées de l'envoi et nous ferons ressortir l'esprit de solidarité de nos camarades.

Prisonnier décédé. Le bureau a décidé d'envoyer à l'annonce du décès un mandat de 50 RM. Une enquête suivra qui décidera du secours supplémentaire à allouer suivant la situation familiale et les ressources de la famille du camarade défunt.

Certains d'entre vous se sont plaints de la défaillance des pouvoirs qui mettent les prisonniers en demeure de soutenir leurs propres familles nécessiteuses. Si cela était, le moment était bien venu de fonder notre mutuelle. Mais ce n'est pas le cas, comme le prouve la substitution aux allocations militaires de la délégation familiale; au surplus vous savez que si, dans toute société constituée, il existe des lois prévoyant une aide aux individus et aux familles éprouvées, il existe parallèlement de nombreuses oeuvres de charité et de comités privés d'Assistance qui ont atteint leur but.

Au 31 août, la situation de caisse faisait ressortir un montant de RM. 1578,37 se décomposant comme suit (solde au 31 juillet RM. 456,50 — versement du mois RM. 1121,87). Les versements du mois comprennent RM. 506,78 provenant de la liquidation au 31 juillet de la mutuelle du Camp de Willenberg.

P. Saint-Venant

LEGISLATION

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le courrier nous a apporté bien des demandes de renseignements sur les conditions du droit à l'allocation familiale, car il semblait que la plus grande fantaisie avait décidé de l'octroi ou du refus de ces allocations. Je maintiens ce que j'ai déjà dit à divers camarades: pour autant que les mots aient encore un sens en France, „Allocation suppose une mesure d'assistance, donc la détermination des bénéficiaires est laissée, plus ou moins, au jugement des maires ou des organismes locaux. Nous venons de recevoir un simple renseignement: les demandes d'allocations militaires doivent être formulées à la Mairie, qui, après avis, les transmet pour décision à une commission cantonale: vous retrouvez là le mécanisme de l'octroi des mesures d'assistance désignées sous le nom général d'allocation.

Mais cela est fini. La loi 703 du 20. 7. 42 (J. O 25. 7) supprime, à compter du 1er juillet 1942, les allocations militaires et institue la **délégation familiale au profit des familles des P. G.**

Les bénéficiaires de la délégation familiale sont les femmes et enfants des P. G. dont les ressources n'exèdent pas une somme variable avec la situation de famille. Cette somme est arrêtée pour chaque département par le Préfet Régional. Les familles qui touchaient l'allocation militaire recevront immédiatement la délégation, sans qu'il y ait lieu de faire une demande spéciale. Dès que les ressources du foyer deviendront supérieures aux maxima fixés la délégation sera supprimée. Les ascendants (père et mère) peuvent bénéficier de la délégation familiale dans les mêmes conditions que des anciennes allocations militaires.

Les taux et conditions d'attribution de cette délégation ont été fixés par décret en date du même jour: les conditions d'attribution sont les mêmes que celles des allocations militaires, ce qui revient à renvoyer sur ce point aux instructions d'exécution actuellement en vigueur.

Le taux comprend deux éléments: le taux principal et une majoration pour enfants de moins de seize ans (moins de 17 si l'enfant est placé en apprentissage, ou malade chronique ou infirme).

Taux principal: Paris et Dept de la Seine	20	F	par	jour
Communes de Seine & Oise				
a 25 Km de Paris	17	F	„	„
Seine & Oise et villes de				
100.000 habitants	14,50	F	„	„
Communes de plus de 5000				
habitants	12	F	„	„
Autres Communes	10	F	„	„

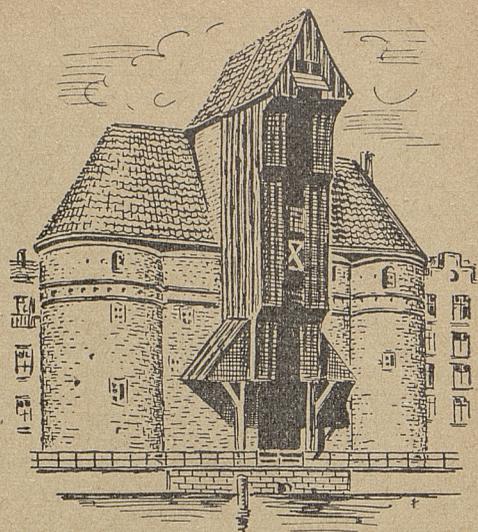
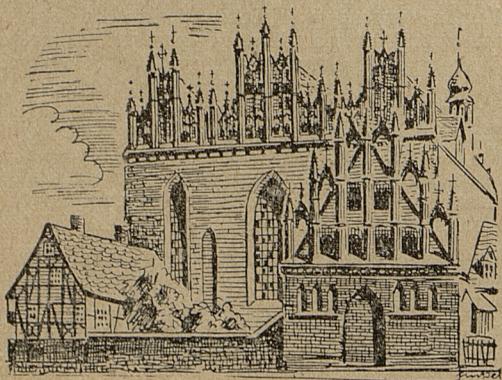
Majorations par	Paris-Seine	Seine & Oise	Communes de
		Villes de plus de	moins de
		100.000 hab.	5000 hab.
enfant de 1er rang	15,60	12,00	7,00
2eme rang	16,00	12,50	7,00
3eme rang	18,00	14,00	11,00
4eme rang	25,00	20,00	13,00

Une femme habitant la Seine et ayant deux enfants à charge touchera donc pendant la captivité de son mari: $20 + 15,60 + 16 = 51,60$ francs par jour, si ses ressources sont **inférieures au maximum fixé** que je ne connais pas.

A Lille, dans les mêmes conditions, la délégation familiale sera de: $14,50 + 12 + 12,50 = 39$ francs par jour.

En campagne ce sera: $10 + 7 + 7 = 24$ francs par jour.

Enfin la loi crée un fonds de solidarité national des familles de P. G. destiné à secourir les familles dont les ressources seraient encore insuffisantes. Les secours seront attribués par les commissions cantonales, selon les disponibilités des crédits répartis entre les départements et entre les commissions.



Il convient de souligner le gros effort financier fait par le gouvernement: un calcul simple vous indiquera le montant mensuel alloué à chaque famille, et si cela satisfait des aspirations formulées depuis longtemps, il ne faut pas oublier les conditions difficiles dans lesquelles cette satisfaction nous est donnée.

Jean Goubert

NOTES D'ART

Peut-être avez-vous été surpris de ne pas voir figurer dans le dernier „Présence“ de commentaires critiques sur la première exposition circulaire organisée au Stalag. Cela répond à une raison précise. Afin de ne blesser aucune susceptibilité — ce qui pourrait nuire à la bonne marche des choses — nous nous sommes tenus à ne porter aucun jugement sur les oeuvres exposées avant la fin du périple. Chacun aura été ainsi à même d'admirer tout son saoul telle ou telle pièce, sujet de sa prédilection, sans savoir si elle le méritait ou ne le méritait pas. L'on ne pourra pas nous reprocher d'avoir influé par avance sur le goût du grand public!... Libre à ceux qui veulent bien suivre nos efforts en faveur de l'éducation artistique de corroborer leur propre jugement à la critique que nous ne manquerons pas de faire ici en temps opportun.

Cela ne nous empêche nullement, d'ailleurs, de vous donner les meilleures nouvelles de „Choses du Théâtre“. L'exposition a été brillamment inaugurée à Willenberg du 18 au 21 juillet dernier. Son premier déplacement — au Kdo 160, à Danzig-Bischofsberg — retardé par les travaux entrepris pour renouveler la scène, a eu lieu seulement les 22, 23 et 24 août. Gros succès. Devant l'enthousiasme populaire n'avons-nous pas été obligés, le dimanche soir, d'instituer un sens giratoire dans la salle de présentation? Les 5, 6, et 7 septembre, second voyage. Le Kdo 166, Kriegsmarine Arsenal, à Gotenhafen, lui a réservé son plus chaleureux accueil. Dans une ambiance très sympathique, les bonnes volontés se sont multipliées pour que tout soit parfait. Le résultat a été vite acquis et l'excellente disposition des collections particulièrement appréciée. Quand ce numéro paraîtra, le dernier Kdo qui nous reste à visiter: le Kdo 9, Schichau, à Elbing, aura vu, sans doute, se clôturer „Choses du Théâtre“. Il nous sera alors permis d'en parler librement.

L'occasion s'en offrant aujourd'hui, nous n'attendrons pas plus longtemps pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ce petit salon du théâtre captif. Artistes, auteurs, acteurs, artisans, vedettes ou inconnus, que leur geste trouve une récompense dans les compliments partout entendus. Et nous n'avons garde d'oublier les musiciens qui se sont dépensés sans compter pour baigner cette exposition d'une sensible atmosphère d'art.

J.-M. Lannegrand d'Augimont

COMITÉ d'ETUDES

Certificat d'études

Dans le no 215 du Trait d'Union en date du 20 août 1942, vous avez pu lire la réglementation de l'examen du C. E. P. dans les camps de prisonniers de guerre.

Dans les grands kdos, la session se fera dès que les candidats seront prêts. A cet effet un instituteur ou à défaut le camarade le plus qualifié assurera sous sa responsabilité l'organisation de l'examen, après accord avec l'homme de confiance. Pour les petits kdos, il suffira aux hommes de confiance

de me faire connaître les camarades désirant passer le C. E. P. ainsi que l'instituteur ou le camarade qui se chargera sous sa responsabilité de l'organisation de l'examen. Je vous indiquerai directement comment d'après les instructions ministérielles il convient d'en envisager les modalités. Nous faisons procéder au tirage au sort par l'homme de confiance des sujets pris parmi les épreuves complètes d'examen que les collègues instituteurs voudront bien envoyer (y compris les solutions des problèmes). Nous comptons sur leur bonne volonté pour effectuer ce petit travail. Dans tous les cas, l'organisateur responsable nous retournera les copies accompagnées d'un procès verbal de la séance susceptible d'être transmis aux services intéressés.

La circulaire ministérielle nous permet d'adopter le programme des épreuves aux circonstances (manque de manuels, de temps). Le français et le calcul demeurent le souci des maîtres et des élèves, aussi avons-nous cru bon d'élaborer le programme limitatif suivant pour l'histoire, la géographie, les sciences.

Histoire. 1. La monarchie absolue (1610—1789) succession des rois, leurs grands ministres, faits essentiels de leur politique.

2. Epoque révolutionnaire (1789—1815) gouvernements successifs, leurs formes, hommes célèbres, événements les plus importants de cette époque.

Géographie. 1. La France physique, relief du sol, côtes, cours d'eau (les quatre fleuves, affluents principaux, villes arrosées). Un croquis peut être demandé.

2. La France agricole: blé, vigne, élevage.

3. La France industrielle: industries extractives, métallurgiques et textiles.

Sciences: L'Homme. Les trois grandes fonctions: digestion, circulation, respiration; description sommaire des organes-fonctionnement. Hygiène. Un croquis peut être demandé.

Recrutement des Moniteurs et Monitrices d'Etat d'Education Physique

Un corps de Moniteurs et Monitrices d'Education Physique et Sportive a été créé pour compléter l'action des professeurs d'E. P. et Sportive dans l'enseignement, et constituer l'encadrement des centres régionaux d'E. P. et Sportive.

Pour être moniteur, il faut être français d'origine non juif âgé de 18 à 25 ans et être titulaire du Brevet Elémentaire ou diplôme équivalent. Les traitements sont pour Seine et Oise en 5^e classe frs 14.000, et hors classe frs 25.000 autres départements 11.000 à 22.000.

Les moniteurs-chefs sont recrutés au choix parmi ceux qui ont exercé pendant 3 ans dans un établissement d'enseignement après avoir suivi pendant 5 mois un stage au collège national de moniteurs et d'athlètes. Les traitements sont alors en Seine et Oise en 5^e classe 16.000 fcs. et en hors classe 36.000 fcs; autres départements de 14.000 à 30.000 fcs.

La limite d'âge prévue est de 42 ans pour les moniteurs et de 48 ans pour les moniteurs-chefs. Les candidats s'engagent à servir dans l'enseignement public. Le recrutement s'effectue en trois étapes:

1. Un examen préliminaire d'épreuves physiques (course, saut, natation etc...).

2. Un concours: épreuves physiques, dictée, commentaire du texte de la dictée, examen médical et morphologique.

3. Stage probatoire de 6 jours au plus au Centre National.

Les candidats reçus subiront un stage de formation de 10 mois, puis subiront les épreuves de moniteurs d'Etat.

Communications du Centre d'Entr'aide aux Etudiants mobilisés et Prisonniers

Nous venons de recevoir quelques brochures détaillées concernant différents concours. Je vais vous les énumérer ci-dessous, en vous indiquant les diplômes exigés. Si un concours particulier vous intéresse, écrivez moi, et je vous enverrai les conditions d'admission complètes:

1. Vérificateurs des installations électrotechniques des P. T. T. (pas de diplômes spéciaux exigés, mais des connaissances en mathématiques et en dessin).

2. Contrôleur stagiaire des douanes (baccalauréat).

3. Commis de contrôle des contributions directes (brevet élémentaire).

4. Ecole pratique de police (brevet élémentaire).

5. Expéditionnaire à la S. N. C. F. (1^{ere} partie du Baccalauréat).

6. Agent technique des terrains du service de la révision des évaluations foncières (pas de diplômes spéciaux).

Dans l'ensemble pour concourir il faut justifier de la nationalité française, ne pas faire partie des associations secrètes, ni être juif, enfin être physiquement apte. La durée de mobilisation recule d'autant les limites d'âge.

Détachement du cadre de l'Instruction Publique dans les chantiers de la jeunesse.

Les membres du personnel enseignant peuvent être détachés sur leur demande dans les chantiers de jeunesse. Les conditions de ce détachement sont les suivantes: être âgé de moins de 45 ans durée maximum 4 ans. Le traitement leur sera payé par ces organismes de chantier de jeunesse, il pourra être supérieur de 3000 à 6000 Frs au traitement annuel qu'ils reçoivent dans leur ancienne administration. Au terme de cette mise à la disposition des chantiers de jeunesse, les détachés sont pourvus d'un emploi dans leur administration d'origine. Il semble qu'en fait, seuls les hommes âgés de moins de 35 ans peuvent être intéressés pas ces dispositions.

Jean Aufray

AFRIQUE FRANCAISE

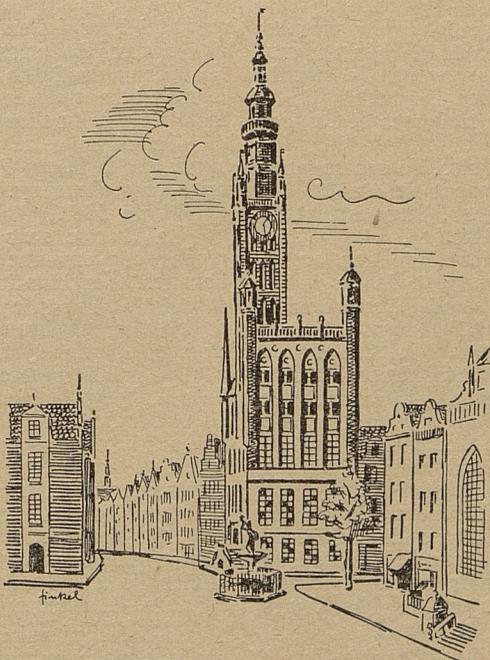
L'empire français est pour ainsi dire tout neuf. Après les traités de 1815 il ne nous restait que quelques îlots. Notre domaine colonial actuel qui arrive par sa superficie (12.000.000 Km²) et sa population (70.000.000 habitants) au second rang après celui de l'Angleterre a été rassemblé il n'y a guère plus de cinquante ans. Il fut créé, pour une grande partie, bien souvent contre l'opinion du public, à son insu ou contre son vouloir. L'exploration et la pénétration sont l'oeuvre d'aventureux, d'explorateurs, de gouverneurs qui bien des fois ont placé le pouvoir central devant le fait accompli. Celui-ci n'a pu alors que sanctionner sans avoir été l'instigateur. Lorsqu'en 1901 Lyautey pénètre au Maroc c'est de sa propre initiative et sans Jonnard et Galliéni il eut sans doute été révoqué. Des hommes, tel Clémenceau, étaient des adversaires de la fondation de colonies, surtout en Afrique.

Laissant de côté tout le reste nous allons essayer de suivre le Contre-Amiral Platon dans son voyage autour de notre Afrique Occidentale. Parti d'Alger il devait en quinze jours, en utilisant l'avion, parcourir 15.000 Km, visiter tous les grands centres administratifs de cette partie de l'Afrique que la France a su gagner, pacifier, organiser, et mettre en valeur.

Le 20 novembre il quitte El Goléa, porte du désert, d'où partaient jadis les caravanes s'acheminant vers le Soudan mystérieux, pour Gao cité française des bords du Niger. 1225 kilomètres au-dessus du Sahara en survolant la piste transsaharienne que des transports automobiles parcourent chaque jour, réalisation des frères Etienne qui doit nous rappeler les efforts de nombreux pionniers: René Caillé 1824 — Duveyrier 1869 — Flatlers — Fouraud — Lamy — Laperrière — de Foucault — Mission Haardt. Audouin. Dubreuil — Nieger etc...). Demain, longeant cette piste, le chemin de fer Méditerranée-Niger devenu, après cinquante ans d'études, de projets abandonnés et repris, une réalité, sera parcouru par des trains de 1600 tonnes drainant vers les ports méditerranéens les richesses du sud. Un premier tronçon réunissant Bou — Arfa à Kenadza est achevé. Il a per-

mis l'exploitation plus intense des houillères de Kenadza (15.000 tonnes en 1938 — 10.000 tonnes mensuelles actuellement).

De Gao, terminus de la piste transsaharienne, relais de la ligne Air-Afrique, tête de l'embranchement oriental du futur chemin de fer transafricain, marché du Soudan oriental, nous arrivons en descendant le Niger à Niamey. Escalade fluviale, lieu de passage vers le Soudan intérieur et les régions prospères du pays Mossi, hier petit village, Niamey est devenue depuis dix ans et pour ces raisons le chef-lieu du Niger français, en place de Zinder situé sur la frontière du Nigéria et choisi auparavant pour son importance stratégique. Depuis 1941 le



chef militaire et civil de la colonie est le Général Falvy.

Chaque jour, une station de radio nouvellement installée donne des nouvelles de France aux colons perdus dans la brousse. Chaque semaine un avion amène le courrier et des convois automobiles venant d'Alger après un parcours de 3 à 4000 kilomètres amènent sans défaillance les envois de France ou d'Afrique du Nord.

La colonie produit annuellement 50.000 tonnes d'arachides, elle possède un troupeau de 10 millions de têtes de boeufs et de 3 millions de têtes de chèvres. Des sociétés indigènes préparent des beurres, des peaux, des graisses végétales, des fabriques de jus de viande s'installent, un centre de préparation de viande séchée vient d'être créé à Niamey. Toutes ces ressources ne peuvent être offertes en bloc pour la satisfaction de nos besoins, mais, on pousse activement l'équipement des transports sahariens, l'aménagement des pistes et des routes.

A 830 Kilomètres à vol d'oiseau en descendant vers le sud nous trouvons Cotonou la métropole commerciale du Dahomey, peut-être demain sa capitale administrative. C'est le port de l'huile et des amandes de palme que produit en grande quantité le Bas-Dahomey. C'est ensuite Porto-Novo, vieille ville indigène, chef-lieu administratif actuel avec son commerce d'ivoire et de poudre d'or.

A l'ouest Lomé capitale du Togo, territoire, sous mandat reçoit également la visite du contre-amiral Platon.

Puis le voyage se poursuit vers le pays Mossi et sa capitale Ouagadougou au centre de la boucle du Niger et du plateau Soudanais. Le Mossi avec ses deux millions d'habitants et ses terres fertiles constitue le réservoir humain et un des greniers de l'Afrique Occidentale Française. Loin des côtes le pays Mossi ne peut effectuer que des échanges limités avec les régions voisines. Pour assurer l'évacuation des arachides, coton, karité dont il est un riche producteur il ne dispose jusqu'ici que de transports routiers coûteux et difficiles, soit en direction de Bamako tête de ligne du chemin de fer Dakar-Niger soit jusqu'à la tête de ligne du chemin de fer de la Côte d'Ivoire. Actuellement on s'emploie au prolongement de ce dernier. Un premier tronçon de 45 kilomètres a été inauguré en 1941. Les travaux continuent à être poussés activement et avant peu le chemin de fer atteindra Ouagadougou, assurant les débouchés de la colonie et permettant l'exploitation de ses richesses et l'extension de sa mise en valeur.

C'est ensuite le survol de la Côte d'Ivoire, de ses savanes et de la forêt qui couvrent sur une profondeur de 4 à 600 km tout le bas pays. Les cultures du café, cacao, bananes font de ce pays la plus riche de nos colonies d'Afrique.

En plus de ses billes de bois précieux, de son coton, de ses oléagineux elle exportait avant guerre près de 60.000 tonnes de cacao, soit $\frac{1}{7}$ de la production mondiale, exportation qui couvrait les besoins de la métropole. Elle transforme actuellement une partie de ses oléagineux en carburant de remplacement, résolvant ainsi le problème local des transports et de l'alimentation des moteurs industriels. Une usine de carburant synthétique fonctionne à Abidjan capitale actuelle en remplacement de Grand-Bassam.

Abidjan, ancien village de pêcheurs, est aujourd'hui une grande cité qui un jour prochain sera un très grand port; le plus important de la côte occidentale d'Afrique après Dakar. Ceci exige d'immenses travaux qui malgré les difficultés de l'heure n'ont pas été entravés. Cette ville possède une maison des artisans qui s'applique à former la main d'oeuvre locale. Un centre d'études a pour but d'encourager les chercheurs locaux (folklore indigène, géologie, flore et faune).

Le Ministre remonte ensuite vers le nord, se rendant à l'autre extrémité de la boucle du Niger, vers Bamako, ville de Galliéni, Archinard et Borgny-Desbordes, capitale de l'ouest Africain français, peut-être demain sa capitale politique. Bamako possède la première maison des artisans qui fut créée dans ces régions, maison qui poursuit un intéressant effort d'adaptation de la main d'oeuvre indigène aux conditions actuelles. Cette ville a son école vétérinaire, son institut zootechnique où se forment les vétérinaires indigènes et où se mettent au point les moyens de protection du cheptel soudanais, une institution scolaire modèle où s'instruisent les auxiliaires indigènes de notre colonisation. Elle possèdera bientôt une école supérieure technique pour la formation d'un cadre de maîtres indigènes destinés à former des paysans instruits,

capables de mettre pleinement en valeur leur terre ancestrale. Elle possède encore un institut de la lèpre où se poursuit une grande oeuvre de rénovation physique de la race noire.

Malgré sa situation avancée au coeur du continent Africain, Bamako est en passe de devenir une grande métropole politique, administrative et économique. Tête de ligne du chemin de fer Dakar-Niger elle deviendra aussi un grand centre de transit quand la liaison avec l'embranchement occidental du transsaharien sera réalisée.

Centre de l'A. O. F. le Soudan, dont Bamako est la capitale est une vaste colonie de 1.500.000 Km² et de 3.500.000 habit. aux ressources naturelles nombreuses. Situé au confluent des grandes pistes transsahariennes qui mirent les populations blanche, sémite et berbère de l'Afrique du nord en contact avec les populations noires de l'Afrique intérieure, il est habité par des tribus blanches ou nigritiennes adonnées à l'élevage et par des tribus nègres composées de cultivateurs sédentaires.

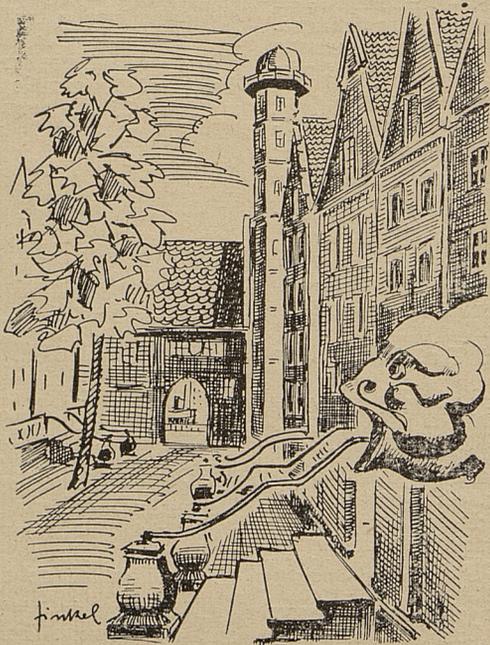
Avec l'aménagement d'un grand réseau routier qui complète celui des voies navigables naturelles et de son chemin de fer Sénégal-Niger le Soudan a poursuivi une grande oeuvre de colonisation économique et sociale aujourd'hui en plein essor. C'est au Soudan que s'est fait jour la conception du „Paysan Noir“ et que se sont dégagés les principes de politique indigène. L'entreprise et l'achèvement des travaux d'irrigation de la boucle du Niger sont sur le point de faire du Soudan un grand producteur de produits vivriers nécessaires au ravitaillement des autres colonies et aussi un grand exportateur de matières premières pour les industries de la métropole. Les travaux achevés dans la région du Delta central nigérien permettront l'irrigation et la mise en culture de 500.000 hectares de rizières et de 510.000 hectares de terre à coton. Pour aider la métropole atteinte par les dures conséquences de l'armistice et du blocus maritime dix centres de préparation de viande séchée viennent d'être créés et vont permettre l'exploitation annuelle de 1000 tonnes de viande et celle du vaste cheptel soudanais jusqu'ici imparfaitement utilisé. De vastes séchoirs rattachés aux centres d'abattage permettront un meilleur conditionnement des peaux destinées aux industries du cuir et dont une partie pourra être traitée sur place dans des ateliers de tannage installés par la direction locale de l'artisanat indigène.

De Bamako le voyage se poursuit sur la Guinée, en survolant le Fouta-Djallon château d'eau de l'Afrique occidentale, vers Conakry. Les premiers établissements français y datent de 1873.

La Guinée sous l'impulsion d'un groupe de colons énergiques est devenue un centre important de production de bananes. L'exportation de 50.000 tonnes annuelles avait permis de supplanter sur le marché français les importations étrangères et avec la création d'une flottille de bateaux spécialement aménagés, amené la transformation du port de Conakry, un des rares de la côte ouest africaine. Les autres productions de cette colonie sont le riz, le mil, les agrumes (orangers et citronniers), plantations d'ananas, kolatiers, café et tabac. L'élevage y prend un nouvel essor. Les produits de cueillette y sont nombreux: gomme copale, amandes de palme, caoutchouc, cire, miel sauvage, kapok, etc... On peut évaluer à 200 millions les quantités d'or extraites annuellement sur les placers guinéens. Réorganisée récemment par mesures administratives l'exploitation de ces placers et de ceux de la région limitrophe du Soudan permettra d'atteindre une production annuelle de l'ordre de un demi milliard.

L'Amiral prend ensuite la direction de Dakar en survolant la Casamance qui appartient au Sénégal, mais en est séparée par la Gambie anglaise. Elle possède un port, Ziguinchor, accessible aux cargos d'assez fort tonnage, par où s'écoulent ses produits oléagineux et de cueillette.

Dakar, création purement française était avant notre occupation un petit village de pêcheurs, face à l'île de Gorée, un des premiers établissements français sur la côte d'Afrique. C'est en 1904, après le transfert de la capitale de St Louis à Gorée, que le Gouvernement Général vint s'y installer. Située à l'extrême pointe du continent Africain, Dakar devenue une belle ville de 100.000 habitants, commande toutes les lignes de communication avec l'Amérique du sud et l'Afrique Australe. Là s'est réalisée une synthèse harmonieuse des éléments de la civilisation française et de la vie indigène. Dakar, lorsque la



grande jetée reliant l'île de Gorée à la pointe Manuel sera achevée, sera une des rades abritées les plus vastes du monde. Avec sa gare ferroviaire tête des lignes Dakar—St Louis et Dakar—Niger drainant vers ses entrepôts et ses quais d'embarquement les produits du Sénégal et d'une partie du Soudan, Dakar est une des grandes portes de sortie du continent africain. C'est aussi un centre intellectuel. Dans ses écoles se forment des collaborateurs indispensables à notre action: Ecole normale d'instituteurs, école de médecine et de sages-femmes, lycée Van Vollenhoven, école d'apprentissage de la marine, écoles professionnelles et d'artisanat. Le développement des recherches scientifiques utiles à la connaissance de l'Afrique Occidentale se poursuit à l'Institut Français d'Afrique noire, récemment créé. L'Institut Pasteur y exerce une action bienfaisante pour la protection des races indigènes. Les grandes directions administratives et techniques secondant l'action du Gouvernement Général y développent et coordonnent un ensemble d'efforts qui, sur tous les plans, s'emploient à mettre en valeur les ressources et les possibilités d'une partie du continent.

Puis c'est le survol du Sénégal, le pays de l'arachide avec Rufisque, Thion, Tivavouane, Louga. Jusqu'à la guerre le Sénégal exportait plus de 500.000 tonnes d'arachides alimentant nos huileries et savonneries de Marseille, Nantes et Bordeaux. Sa capitale St Louis, la ville de Faidherbe, première capitale de l'A. O. F. a vu son trafic commercial déplacé en faveur de Dakar et Rufisque beaucoup mieux situés comme ports.

La vallée du Sénégal, comme celle du Niger, a fait l'objet d'un programme d'aménagement en vigueur depuis 1938. Ces projets prévoient la mise en valeur de 200.000 hectares dont mille sont déjà aménagés. Sur ces terres les cultures du riz, mil, maïs, patates seront associées aux cultures industrielles, en particulier le coton.

Pour parer aux difficultés résultant de l'armistice le Sénégal a fait un très gros effort. Des chantiers de carbonisation ont été installés pour assurer les transports automobiles intérieurs à l'aide de gazogènes. Une politique de stockage a maintenu l'activité agricole et commerciale dont la vente des arachides constituait 93 pour cent des exportations.

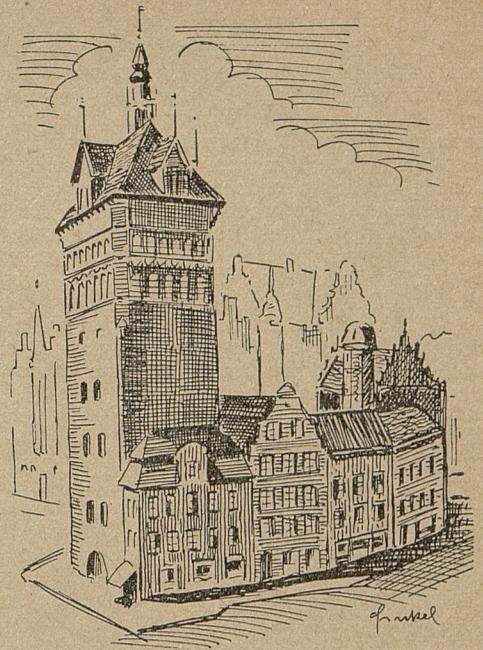
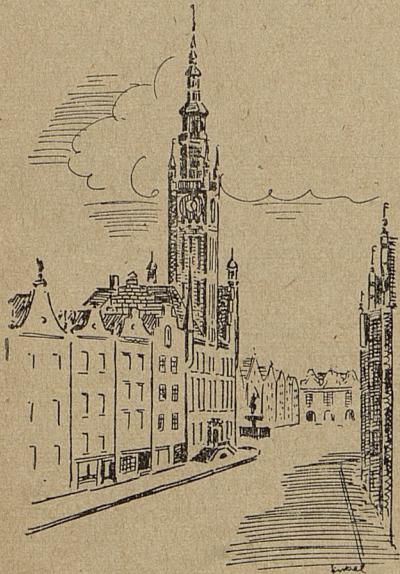
Saint Louis est également le siège du gouvernement de la Mauritanie, partie occidentale du Sahara habitée par des nomades pasteurs et guerriers d'origine Berbère et Arabe. Ses ressources principales sont constituées par la cueillette de la résine de ses peuplements naturels d'accacia verek. Port-Etienne sur l'Atlantique est un centre de pêche fréquenté avant-guerre par les chalutiers et langoustiers bretons. Il l'est actuellement par les Ter-Neuvas qui ont dû abandonner les bancs de St Pierre et Miquelon.

Actuellement se poursuit l'aménagement et l'amélioration de la „Piste Impériale No 1“ destinée à seconder les pistes intérieures, permettant le transport par camions automobiles de gros tonnage, et de palier dans une certaine mesure au blocus maritime.

Après une escale à Rabat (Maroc) où il s'inclinait sur la tombe de „Lyautey l'Africain“ le contre-amiral Platon rejoignait Alger et la France rapportant l'impression que la

„France pouvait moralement et matériellement compter sur son Empire“.

Michel Larue



DISCUSSION PREPAREE

L'Organisation Sociale

L'interpénétration de l'Economique et du Social vient d'être encore évoquée dans le rapport présentant la Charte du Travail, mais il ne suffit pas de rappeler une constatation familière d'un fait patent, encore faut-il analyser ce fait lui-même afin de bien déterminer le domaine réciproque de l'Economie Politique et de l'Economie Sociale.

Cette limitation de domaine est aisée si l'on observe que l'Economique et le Social sont deux aspects d'une même chose. Imaginez une entreprise quelconque. Toutes ses relations avec l'extérieur: fournisseurs, clients, banques sont du domaine économique; toutes ses relations avec l'intérieur: personnel, organisation du travail sont du social. L'activité externe, c'est l'économique: problèmes de la vente, des débouchés, du ravitaillement en matières premières, questions financières, outillage, bâtiment, etc..., l'activité interne c'est le social: rapport avec le personnel (embauchage, licenciement, salaires, règlements d'ateliers), hygiène des lieux du travail, installations médicales, organisations des loisirs etc... Ainsi donc la limite de ces deux domaines tient à la nature des choses; et l'organisation sociale nous apparaît dès à présent dépendre du type de l'entreprise envisagée: elle dépend aussi, de façon plus indirecte, de la structure de l'Etat, donc de la base philosophique de la société.

1° Elle dépend du type de l'entreprise: entendez par là que la question sociale — c'est à dire, rappelons-le, les formes de l'activité interne ne se posera pas dans les mêmes termes dans une petite entreprise et dans un établissement industriel; elle ne présentera pas les mêmes caractères dans une société économique artisanale et dans la société économique moderne. Dans une économie d'entreprises artisanales on peut dire que les patrons partagent la même vie que leurs compagnons, la question des débouchés étant trop faible pour différencier la fonction patronale de la fonction ouvrière. Par suite, la question sociale est résolue sur le plan individuel: ce qu'on appelle l'atmosphère familiale de l'atelier où compagnons et maîtres travaillent avec les mêmes outils à satisfaire sur demande les besoins de leur petite clientèle. Gardons nous de toute sentimentalité à cet endroit: il a dû y avoir de bons ateliers et de mauvais selon le caractère du maître, mais l'existence de mauvais ateliers ne suffisait pas plus à créer la question sociale que l'existence de mauvais ménages ne crée une question du foyer.

Avec la concentration industrielle et la création des grandes entreprises, la différenciation des fonctions patronales et ouvrières s'imposait, l'activité externe de l'entreprise accaparant tout le temps du patron. Cette gestion économique a conduit très rapidement à créer des bureaux d'études économiques (fabrication, débouchés, publicité), mais aucun bureau ne fut créé parallèlement pour l'étude des questions sociales (à l'exception depuis plusieurs années de certaines grandes sociétés, Michelin par exemple).

Très souvent — et dès l'Ancien Régime même, lors de l'ébauche de la différenciation des fonctions — il est apparu que l'activité interne et l'activité externe des entreprises

avaient des incidences opposées; dès lors, la question sociale était née.

Accroissez les charges sociales, vous augmentez le rendement et la stabilité du personnel, mais vous accroissez le prix de revient, donc le prix de vente; inversement le développement de l'entreprise pourrait conduire soit à la modification de la technique de la fabrication, soit au freinage des dépenses sociales. L'équilibre souvent instable n'est alors qu'une question de force: force économique patronale d'un côté, force de la masse ouvrière organisée selon bien des formules de l'autre et la question sociale basée en fait sur ce rapport de forces est historiquement une suite de grèves ou d'émeutes contre lesquelles les législateurs du 18^e et 19^e siècle ont élevé de bien fragiles barrières légales.

2^o L'organisation sociale dépend aussi du système philosophique sur lequel est basée la société entière. A chaque époque de l'Histoire correspond une conception de l'Etat d'où découlent directement l'organisation politique, économique et sociale. Toutefois il est d'autant plus malaisé de déterminer l'influence directe du système philosophique général sur l'organisation sociale que la révolution industrielle a presque coïncidé avec la crise de structure du 19^e siècle, de telle sorte que l'organisation que nous avons connue a subi dans le même temps la double influence philosophique et économique. Mais nous essaierons de la faire ressortir au moins intuitivement en examinant les divers types d'organisation sociale sous l'Ancien Régime, puis de 1789 à nos jours et enfin la Charte de travail.

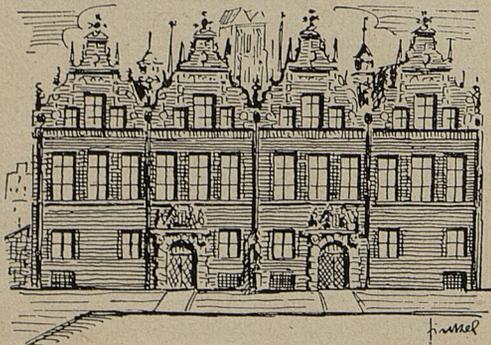
I. L'ANCIEN REGIME

1^o **Structure de l'Etat.** Nous avons déjà mentionné les deux caractères de cette société basée sur la notion d'un ordre de droit divin et sur la loi du privilège. Mais ces deux éléments ne sont venus que successivement, l'ordre religieux ayant été la seule base philosophique de la société du Haut-Moyen-Age: voyons donc les caractères de l'organisation sociale à ces deux époques de l'Ancien Régime, où la production est purement artisanale.

2^o **L'Organisation Sociale.** Au début (11^e siècle) elle va être fortement imprégnée de l'esprit religieux. Le premier type est la confrérie, organisation à buts principalement religieux et charitables.

Ce type a évolué vers l'organisation des métiers en métiers jurés, que nous appelons corporations, groupant exclusivement les maîtres, compagnons et apprentis d'un même métier; corporation gérée en vue du bien commun de tous les membres, au plein sens la doctrine thomiste. C'est l'époque florissante des corporations où toute fonction, y compris la maîtrise, est ouverte à tous selon les possibilités individuelles de chacun, et cela dans le cœur de cette société totalitaire et internationale que nous appelons la chrétienté.

Puis plus tard avec le déclin de l'idée religieuse (oui, déjà!) la notion de privilège s'est affirmée dans l'ordre politique: elle trouve sa transposition dans l'ordre social. La corporation devient l'institution qui nous est familière: groupement défendant âprement son privilège de fabrication, tel qu'il résulte de la charte; elle devient aussi une institution de caste où la maîtrise est une fonction quasi héréditaire. En conséquence „l'atmosphère familiale“, objet de nos regrets, cesse d'exister; les compagnons sont devenus différents du patron et constituent des associations ouvrières pourrions nous dire! Nous sommes assez mal renseignés sur ces confréries ouvrières, sur ces compagnonnages: nous savons seulement que ces organisations n'avaient pas le caractère général des syndicats modernes, le sens de la solidarité restant compartimenté à l'intérieur de chaque métier. Mais nous savons aussi que ces compagnonnages étaient interdits par l'Etat et condamnés par l'Eglise. On déclarait, déjà, qu'ils n'étaient qu'école de paresse, beuveries et autres vices, et déjà, on les redoutait pour leur action: taquehaus ou trics, qui étaient nos grèves, provoqués pour obtenir des relèvements de salaire, pour s'opposer à telle pratique d'embauchage, ou pour abrégé la durée du travail.



Dès lors dans le cadre corporatif, l'Ancien Régime a connu les mêmes agitations sociales que celles que nous avons vécues.

II. L'ORGANISATION SOCIALE DE 1789 à 1940

1^o **Structure de l'Etat.** Nous avons déjà vu que la base philosophique a été repensée en 1789 et les années suivantes: la notion de souveraineté nationale ayant remplacé celle de souveraineté de droit divin, le principe de liberté et d'égalité individuelle celui du privilège. Politiquement tous les anciens corps constitués sont dissous, un régime nouveau est constitué de telle sorte que les membres de ces anciens corps qui auraient eu tendance à se regrouper ne puissent y trouver leur place.

2^o **Organisation Sociale.** Elle découle directement de ces principes généraux: abolition des corporations, interdictions des sociétés secrètes, confréries et compagnonnages au nom du principe de liberté individuelle et de liberté du travail. La méfiance envers les associations ouvrières est telle que la loi Le Chapelier les interdit formellement: il faudra 1/2 siècle de lutte pour arriver à relever partiellement cette interdiction dans les années 1868.

En d'autres termes cette première législation d'interdictions, si elle ne traduit pas la négation de la question sociale indique au moins la volonté de l'ignorer: cela est insuffisant pour la supprimer. La révolution industrielle devait la poser de façon de plus en plus pressante.

Vous savez que les mouvements sociaux ont été très violents au cours du 19^e siècle; il est inutile de rappeler les grandes grèves déclanchées dès 1832, il est inutile de rappeler aussi la superposition, lors de nos révolutions, de la question politique à la question sociale, cette dernière n'ayant jamais été résolue. Mais la persistance, sous tous les régimes, de ces grèves dirigées par des comités secrets, en même temps qu'elle développait le sentiment de solidarité de la classe ouvrière entière, obligeait les Pouvoirs Publics à **penser** l'organisation sociale: il en est résulté, après bien des années de travaux, la loi de 1884 sur l'organisation syndicale, et sur la réglementation du droit de grève: c'est la 2^e étape qui a duré jusqu'en 1936. Il est inutile de rappeler cette organisation que nous connaissons tous: syndicats groupés en fédérations sur le plan professionnel, en bourses du travail sur le plan local; les fédérations et bourses étant groupés en une confédération. Syndicats facultatifs et multiples, par application de l'idée de liberté syndicale. Leur but est de défendre les intérêts professionnels, à l'exception de l'examen des questions politiques. Bien que reconnus d'utilité publique, ces organismes n'ont pas été pleinement des personnes de droit public: jusqu'en 1936 ils ont été tenus à l'écart des conseils et des consultations du gouvernement.

On reproche âprement à l'organisation sociale de la République d'avoir été au départ une organisation de classe: il faudrait cependant bien comprendre que toute loi, pour être viable, doit s'appuyer sur les faits qu'elle veut canaliser. Il est certes regrettable que l'évolution sociale ait été inspirée par l'esprit de lutte de classe; mais la faute n'en incombe pas à l'organisation syndicale qui n'a fait que souffrir d'une atmosphère préexistante: le but de la loi de 1884 fut, en donnant une vie légale à des organismes ouvriers, de canaliser les conflits sociaux qui jusqu'alors éclataient entre deux parties dont l'une était en marge de la loi alors que l'autre bénéficiait de la protection légale.

Cette protection légale résultait des articles 1780 et 1781 du Code Civil: jusqu'à ces dernières années, la législation sociale restait dans le cadre individualiste, conforme à la philosophie de 1789, en ce sens que pour bien des esprits elle découlait de cet article 1780 relatif au contrat de travail. En conséquence toute interprétation de textes était faite selon la technique civiliste, c'est-à-dire de façon très stricte, ne suivant que très lentement l'évolution de la société. Quand à l'article 1781, qui donnait raison au patron sur sa simple affirmation, notamment d'avoir payé des gages, il exprimait la méfiance de la société envers l'ouvrier, et s'il a été abrogé depuis 1868, le sentiment de méfiance hostile n'en a pas moins subsisté, qui fut étendu aux organisations ouvrières: il aurait peut-être mieux valu amener les cadres syndicaux à l'étude des questions générales afin de les familiariser avec les difficultés pratiques de réalisation que de les tenir systématiquement à l'écart des affaires du Pays.

La troisième étape, et ce n'est pas la moins importante, c'est 1936, qui, abstraction faite des mouvements d'usine, marque, du point de vue des idées, la naissance du Droit Social, définitivement détaché du Droit Civil, et qui marque aussi l'importance légalement reconnue aux formations syndicales diverses, tant patronales qu'ouvrières. Il n'y a pas à insister sur ce dernier point: vous savez que les dirigeants de ces formations étaient fréquemment entendus par le Gouvernement (aussi bien ceux de la C. G. P. F., C. F. T. C., que de la C. G. T.) et on pouvait entrevoir, lorsque les temps auraient été révolus, une participation du syndicalisme au pouvoir, sous une forme qui n'était pas alors ébauchée: il suffit de noter ce début d'évolution, signe entre tant d'autres d'une société qui cherche de nouvelles bases d'organisation.

L'originalité de la législation de 1936 a été d'instituer le Droit Social, dont le but était de réglementer l'activité interne des entreprises avant que le conflit opposant le personnel à la direction n'ait dégénéré en grève ou lock out, par l'institution d'une véritable juridiction arbitrale: décision d'arbitres, avec appel au sur-arbitre et cassation devant la cour supérieure d'arbitrage. Au surplus des sections sociales étaient créées tant au Conseil d'Etat qu'à la Cour de Cassation, spécialisées dans l'examen des instances sociales. Il semblait qu'il n'y eut plus qu'à construire un Droit Economique, à l'usage de l'activité externe des grandes entreprises, toujours régies par le Code du Commerce conçu pour régler des intérêts individuels et non des intérêts aussi puissant que ceux des Sociétés modernes: notre société de 1939 eut pu alors être dotée des moyens nécessaires d'évolution vers l'Etat de demain, lorsqu'un accident est arrivé: la défaite de 1940 et la Révolution Nationale.

III. 1940 et la REVOLUTION NATIONALE

1^o Base philosophique de l'Etat. Jusqu'à présent, aucune doctrine positive n'a été proposée. On s'élève avec force, mais sans précision suffisante, contre les Principes de 89, fondements d'un régime qui connut la défaite. On ne sait d'ailleurs à quel point on s'efforce de penser une philosophie nouvelle qui tienne compte de la complexité sociale moderne: peut être se borne-t-on plutôt à détruire définitivement le régime parlementaire tel qu'il fonctionnait spécialement ces dernières années. Mais une attitude négative étant insuffisante à la fondation d'un ordre nouveau, on apporte, quelques éléments positifs dans lesquels l'on discerne, à côté d'une tendance purement morale, un retour sentimental vers l'Ancien Régime: ne s'agit-il pas de rechristianiser la France, et de fonder un régime d'autorité paternelle mais incontestable sur une société plus imprégnée de l'esprit religieux? Sans poursuivre l'analyse ni la discussion sur ce point, retenons qu'actuellement „les hommes de bonne volonté“ sont toujours „à la recherche d'une Eglise“ et que, jusqu'à une stabilisation générale des esprits autour d'une idée-force nouvelle, l'ordre nouveau ne pourra être défini. Jusque là toutes les réalisations ne seront que des essais qui permettront de préciser les idées générales et qui évolueront avec ces idées elles-mêmes.

2^o La Charte du Travail. Ses caractéristiques sont celles de l'époque où elle est conçue: elle est une réaction contre l'esprit de l'organisation syndicale, elle apporte des éléments nouveaux, elle est provisoire et transitoire.

Elle marque une réaction: la Charte du Travail rejette l'idée de la lutte de classe, qui dominait les syndicats. Elle

réorganise le syndicat sur la base professionnelle, selon le principe du syndicat unique et obligatoire: dans ces syndicats de structure nouvelle, il n'y a plus de place pour l'ancien esprit. Cependant les syndicats nouveaux n'ont qu'un rôle obscur dans la Charte du Travail: il semble qu'ils ne soient que les organes d'encadrement, toute initiative et toute étude sociale étant confiée aux Comités sociaux. Voilà encore une manifestation de la méfiance traditionnelle envers les syndicats.

Elle apporte des éléments nouveaux: non seulement elle préconise un nouvel esprit de solidarité entre les travailleurs et les entreprises, mais encore elle semble imprégnée d'esprit religieux et de paternalisme. L'esprit religieux se manifeste plus dans la tendance que dans l'organisation même. On prend bien soin d'exclure toute activité politique ou confessionnelle, comme les législateurs du 18^e et 19^e siècle, — je n'ose dire avec le même succès, tant la question sociale est en fait mêlée à la question politique. Mais toute la terminologie employée nous rappelle la philosophie thomiste: il s'agit pour les familles professionnelles de gérer les intérêts en vue du bien commun. Qu'on nous pardonne cette réminiscence, qui au surplus entre si bien dans le programme général de rechristianisation de la France.

Le paternalisme se manifeste par l'institution des comités sociaux qui rappellent en certains points les conseils d'usine créés dans certaines entreprises: il se manifeste aussi par la contribution aux dépenses d'amélioration du sort des ouvriers; il s'exprime surtout dans l'énoncé du devoir imposé à la fonction patronale: gérer l'entreprise pour le bien commun de tous ses membres. Il serait curieux de voir jusqu'à quel point le patron, qui conserve l'autorité indispensable, ne prendra pas figure de paterfamilias de la profession.

Elle est une organisation provisoire, de transition vers les futures „corporations qui restend le grand espoir de l'avenir français“: comme toute législation de transition, cette loi reprend quelques idées du droit antérieur, et elle reflète un certain flottement de la pensée.

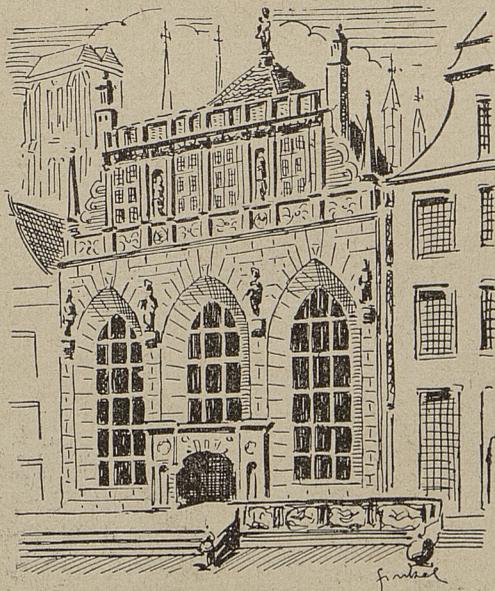
Emprunts à la tendance de 1936: Affirmation de la personnalité publique des familles professionnelles dont l'organe national, le comité social, aura certainement une influence près le Secrétariat d'Etat au travail; la représentation de la profession aux assemblées nationales constitutionnelles est également prévue: n'est ce pas là un embryon de participation au pouvoir?

Flottement de la pensée, d'autant plus grave que la rédaction même est obscure et insuffisante. Il est regrettable que sur ce point l'on suive le mauvais exemple des législateurs qui, depuis 1935, ont hâtivement rédigé des textes sans les étudier suffisamment. Qu'on se rappelle la clarté des lois révolutionnaires, écrites dans une période pour le moins aussi troublée que la nôtre. Que l'on prenne soin de bien préciser la pensée, et que l'on se défie d'une adoption rapide d'idées brillantes, parfois irréalisables en pratique. Comment va-t-on concilier l'interdiction de toute action politique et la future représentation de cet ordre professionnel dans les Assemblées constitutionnelles? Représentation implique élection-si indirecte soit elle — ou le mot n'a pas son sens juridique habituel. Par ailleurs la loi distingue l'organisation économique de l'organisation sociale: mais comment délimiter de façon précise l'action de ces 2 catégories d'organes (syndicats et comités sociaux). Dans quelle mesure également, les commissaires corporatifs ne vont-ils pas doubler l'Inspection du

Travail, ou, si vous préférez, dans quelle mesure les attributions de l'Inspection du Travail seront elles modifiées par la nouvelle organisation?

Il ne faut cependant pas voir que le côté négatif de cette critique très insuffisante. Insistons sur le caractère de transition de la charte qui crée des organes prêts à se développer lorsque le climat social aura préalablement évolué — plus précisément lorsque, la lutte des classes ayant disparu, un nouvel esprit communautaire se sera affirmé; lorsque nous tous aurons moins conscience d'appartenir à une classe que d'exercer une fonction.

CONCLUSION. Institution de transition, la Charte du Travail doit évoluer vers quoi? Le corporatisme répond le Rapport au Chef de l'Etat. Mais quel corporatisme — en d'autres termes qu'entend-on par corporatisme. Sans examiner au fond ce sujet, il est possible d'indiquer déjà plusieurs types



différents: corporatisme d'inspiration religieuse ou laïque, corporatisme syndical ou communautaire; corporatisme d'association sous ses différentes formes évoluant plus ou moins vers un étatisme; — corporatisme autoritaire ou corporatisme paternaliste qui sont une interprétation unilatérale de la pensée corporative. Encore une fois cette évolution dépendra de celle des idées de philosophie sociale: raison de plus pour chercher, dans l'intérêt général à effectuer une synthèse des idées actuellement en mouvement.

Jean Goubert

Commentaires

Nous sommes heureux de constater que nous n'avons pas fait appel en vain à la collaboration de nos camarades, et nous reproduisons avec plaisir les réflexions qu'un de nos papiers a inspiré à Robert Gilles:

L'éditorial du dernier No de „Présence“, aura je l'espère, attiré l'attention de nombreux camarades. Les préoccupations qui l'ont inspiré témoignent d'un louable désir de provoquer le réveil de certains esprits léthargiques. Que soit donc félicité sans réserve celui qui l'a rédigé.

Cependant, je voudrais ajouter quelques mots à sa conclusion, quelques mots qui m'apparaissent indispensables. L'auteur de cet article a insisté sur la nécessité de la culture. Je ne la conteste pas, mais il faut qu'on sache qu'elle n'est pas tout, qu'elle peut même être néfaste et dangereuse. Je suis pour ma part convaincu que la culture, chez un individu ou chez une société matérialiste, ne peut qu'aboutir aux pires désordres. Que faut-il entendre par ce mot: Culture? Un enrichissement continu et théoriquement progressif de la connaissance dans les domaines, les plus variés, une forme d'esprit encyclopédique. Grâce à cet enrichissement l'homme vraiment cultivé doit, devrait plutôt acquiescer avec le temps une conception toujours plus claire et plus précise des choses de la Nature et de l'Esprit. C'est le propre du „véritable philosophe“ qui s'oppose par cette définition même à l'homme moderne „le spécialiste“. Cet homme moderne a fort souvent une fâcheuse tendance à se croire cultivé. En fait, tout nous oblige à reconnaître qu'il y a moins d'esprits vraiment cultivés qu'autrefois, par la force des choses et par l'étendue des connaissances requises de nos jours pour atteindre à la sagesse que donne une véritable culture.

Il existe, fort malheureusement, en notre siècle une conception déformée du mot „Culture“. On entend trop souvent par là, l'acquisition de la science en général, sans que l'on sache exactement à quoi on devra la faire servir. Il en résulte des maux sans cesse grandissants en fonction directe des

progrès de cette science. Faut-il donc la condamner et avec elle, la „Culture“. Non! Les effets de la culture ne sont mauvais que parce que l'homme qui la possède est mauvais. Procurer la culture aux hommes d'aujourd'hui c'est jeter des perles aux porcs. Cultive-t-on un terrain plein de cailloux! Non, on les enlève d'abord. Aucune culture ne peut révéler à l'homme où se cache le véritable bien, aucune culture n'aura d'utilité ou même de sens s'il ne possède pas au préalable le plus précieux des biens: le sens de sa mission. Je regrette de ne pouvoir m'expliquer longuement sur ce sujet. Un livre y suffirait à peine. Que l'on sache seulement que cette mission issue d'une révélation intérieure ne peut s'accomplir que sous le signe de la charité, prise dans son sens le plus élevé naturellement.

La mission humaine, que les hommes les plus cultivés de notre ère matérialiste ne connaissent plus et s'efforcent de retrouver („L'Homme cet Inconnu“) c'est là ce qu'il faut d'abord connaître et enseigner. Pour la connaître, il faudra sans relâche défricher le terrain inculte des esprits embroussaillés d'idées fausses, gâté par l'ivraie du Mal, le préparer par l'engrais de la Charité et alors, mais alors seulement, la culture pourra y germer, croître et produire ses plus beaux fruits pour le plus grand bien universel.

Qu'on veuille bien relire Pascal et méditer sa théorie des 3 ordres de grandeur. La première, celle qui donne la force et la richesse, la seconde, celle de l'intelligence, qui est infiniment supérieure, et par dessus tout, celle qui les domine avec une incomparable majesté, la Charité. Soyez forts, soyez cultivés, vous n'êtes rien si vous n'êtes pas charitables.

Les données de la culture ne peuvent en aucun cas être prises comme normes „immédiatement“, elles sont incomplètes, parfois erronées et exigent anoblissement et assainissement.

La culture la plus haute n'est donc utile et souhaitable que si elle s'accompagne de la Vérité intérieure, ou si une force anoblissante est dans l'âme de l'homme vivant.

Certes la culture et ses corollaires, si j'ose dire, le confort, la civilisation, la science et le progrès, comportent un minimum indispensable à l'homme pour qu'il s'éveille à la vie de l'esprit. C'est là le but que doit se proposer toute culture, car la culture n'est qu'un moyen.

Je conclurai donc par ceci: à savoir que tous les efforts culturels devraient être l'éducation des individus et des peuples vers une manière de penser plus morale et vers l'intelligence la plus haute, vers les sentiments les plus spiritualistes et philanthropiques, en général vers une Vie spirituelle toujours plus élevée; en un mot: vers l'AMOUR.

Robert Gilles

